



## Académie d'Orléans-Tours – CAPA agrégés du 08 juillet 2022 Titularisation et demande de disponibilité des professeurs agrégés

### Compte-rendu du SNALC

La CAPA est ouverte par Madame la Rectrice à 9 h.

**FO et le SNALC sont les seules organisations à faire une déclaration liminaire (voir notre déclaration liminaire).** Les représentants du SNES, du SGEN et de l'UNSA ne font pas de déclaration liminaire.

**Les représentants du SGEN et de l'UNSA n'ont pas pris la parole durant la CAPA.**

Si la déclaration de FO commence par des considérations politiques, elle rejoint ensuite celle du SNALC sur certains points : les effets de l'inflation ; la smicardisation de nos métiers ; la pénurie d'enseignants ; la défense du paritarisme et de nos statuts contre le recrutement local.

**Suite à nos déclarations liminaires, Madame la rectrice indique qu'il n'y a pas eu de job dating dans l'académie** afin de recruter des contractuels. Par contre, un premier repérage a été fait avec Pôle emploi afin de cibler les candidats potentiels, avant un entretien en bonne et due forme.

Concernant l'ordre du jour :

#### 1) Titularisation des professeurs agrégés.

**L'académie a accueilli 90 professeurs agrégés stagiaires.**

**11 agrégés stagiaires étaient en poste dans le supérieur** (3 ont été titularisés, et 8 n'ont pas terminé leur contrat doctoral, et n'ont donc pas d'avis).

**79 professeurs agrégés étaient dans le second degré**, dont 16 en mathématiques. 4 n'ont pas été évalués (3 pour cause d'arrêt maladie et 1 pour congé parental).

**73 avis favorables à la titularisation ont donc été prononcés** par l'inspection générale suite aux remontées académiques.

1 avis défavorable avec proposition de renouvellement de stage a été prononcé. La CAPA acte cette situation par un vote favorable à l'unanimité moins une opposition.



## 2) Demandes de disponibilité

**65 demandes de disponibilité ont été sollicitées par des professeurs agrégés, contre 53 en 2021.**

**25 demandes sont de droit** (27 en 2021), dont 6 pour élever un enfant de moins de 12 ans et 19 pour suivre un conjoint.

**Logiquement, 40 demandes sont sur autorisation** (contre 27 en 2021).  
2 demandes pour convenance personnelle ont été refusées, du fait de la situation dans la discipline.

**Selon l'administration, les collègues concernés par un refus de placement en disponibilité ont été informés de la possibilité de saisir la CAPA, mais n'ont pas exercé ce droit.**

L'académie indique essayer de toujours donner un avis favorable à une disponibilité pour études, notamment pour la fin de la rédaction d'une thèse.

Pour les 6 commissaires paritaires agrégés du SNALC Orléans-Tours,

François TESSIER  
Président académique, commissaire paritaire agrégé  
06. 47. 37. 43. 12  
[snalc18@gmail.com](mailto:snalc18@gmail.com)